

COMMUNICATION FINANCIERE

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013



Faits marquants de l'exercice

- Baisse significative de l'activité et des résultats opérationnels du groupe comparés à 2012.
- Cession par la Brasserie de Tanger de son patrimoine immobilier à la société des Brasseries du Maroc pour une enveloppe globale de 24,0 MDH avec une plus-value intragroupe de 16,7MDH.
- Acquisition par la société Euro Africaine des Eaux d'une nouvelle ligne d'embouteillage PET pour un montant de 29,0 MDH HT.
- BRANOMA fait l'objet depuis septembre 2012, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 à 2011. Au 31 décembre 2013, la société a reçu la deuxième notification couvrant l'exercice 2008 et la première notification couvrant les exercices 2009-2010 et 2011 et a rejeté la totalité des redressements notifiés.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2013 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 Principes et méthodes de consolidation

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant. L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	50%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue. Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

(Exprimés en millions de Dirhams)

	2013	2012
Capitaux propres au début de l'exercice	1 406,1	1 386,3
Dividendes versés	(319,2)	(310,6)
Autres Variations		
Résultat de l'exercice - part du Groupe	268,5	330,6
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 355,4	1 406,1

Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimés en millions de Dirhams)

	31 déc. 2013		2012	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur Nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	36,3	20,5	15,8	15,3
Immobilisations corporelles	1 630,7	878,5	752,2	748,7
	1 667,0	899,0	768,0	764,0

Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimée en millions de Dirhams)

	Var.				
	2012	Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions
Immob. incorporelles	35,1			1,2	36,3
Immob. corporelles	1 568,2			148,9	86,4
	1 603,3			150,1	86,4

Ecarts d'acquisition

(Exprimés en millions de Dirhams)

	2013	2012
Ecart d'acquisition sur Branoma	175,0	186,5
Ecart d'acquisition sur SVCM	31,0	33,6
Ecart d'acquisition sur EAE	34,1	36,1
Ecart d'acquisition sur ASAO		
Dotation de l'exercice	(16,1)	(16,1)
Ecart d'acquisition net	224,0	240,1

Immobilisations financières

(Exprimées en millions de Dirhams)

	2013	2012
Prêts immobilisés	10,4	7,6
Autres immobilisations financières	37,0	42,0
	47,4	49,6

Intérêts minoritaires

(Exprimés en millions de Dirhams)

	2013	2012
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	76,2	90,4
Dividendes versés	(0,5)	(4,6)
Intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice	2,5	2,3
Autres variations		(11,9)
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	78,2	76,2

2.6 Provisions pour risques et charges

(a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

	2013	2012
(Exprimées en millions de Dirhams)		
Provisions durables pour risques et charges	120,9	119,3
Autres provisions pour risques et charges	16,5	12,1

(b) Provisions pour impôts différés

	2013	2012
(Exprimées en millions de Dirhams)		
Provision pour impôts différés	21,3	22,2
	21,3	22,2

2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

(Exprimées en millions de Dirhams)

Créances d'exploitation	503,0
Provisions pour dépréciation	(50,7)
Créances d'exploitation	452,3
Créances diverses	173,4
Provisions pour dépréciation	(12,4)
Créances diverses	161,0

2.8 Impôts sur les bénéfices

	2013	2012
(Exprimés en millions de Dirhams)		
Impôts courants	136,3	154,4
Impôts différés	(12,2)	0,5
	124,1	154,9

2.9 Engagements financiers hors bilan

SBM a donné au 31 décembre 2013 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 78,5 millions.

BRANOMA a quant à elle a donné des avals et cautions pour un montant de DHS 11,5 millions sur l'exercice 2013.

La société des Brasseries de Tanger n'a pas donné de caution douanière pendant l'exercice 2013 suite à l'arrêt de son activité de production.

La société de la Clé des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 4,0 millions sur l'exercice 2013.

Egalement la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 6,9 millions sur l'exercice 2013.

2.9 Résultat non courant

	2013	2012
(Exprimé en millions de Dirham) ^o		
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	6,9	10,1
Dotations nettes des reprises de provisions	(7,4)	4,0
Autres produits/charges non courants nets	(17,5)	(15,3)
	(18,0)	(1,2)

2.10 Chiffre d'affaires par société

	2013	2012
(Exprimé en millions de Dirhams)		
SBM	1 605,3	1 638,0
BRANOMA	457,5	483,1
BRASSERIES DE TANGER	134,1	135,6
SVCM	85,4	102,3
LA CLE DES CHAMPS	35,2	34,6
EAE	0,1	0,1
	2 317,6	2 393,7

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées

Société	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
BRASSERIES DE TANGER	100,00%	100,00%	I.G.
BRANOMA	98,88%	98,88%	I.G.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLE DES CHAMPS	100,00%	100,00%	I.G.
SVCM	65,00%	65,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

- Convention d'assistance générale entre MDI et SBM, Branoma et Brasserie de Tanger;
- Convention de concession de licence de marque HEINEKEN;
- Convention de rémunération de comptes courants entre MDI, SBM, BRANOMA, SBT, MAROPAC, SVCM, la clé des champs, EAE;
- Souscription par SBM en 2007, 2008 et 2009 de trois emprunts obligataires émis par les Cépages Marocains Réunis. Le capital restant dû global au 31 décembre 2012 s'élève à 35 millions DHS;
- Convention d'achats de raisins et d'olives entre la SVCM et des Cépages Marocains Réunis ;
- Sacofrina : Convention de gestion des achats à l'importation ;
- ITS (International Technical Services) : Convention d'assistance technique ;
- BTM (Beverage Trade Mark) : Convention de licence d'utilisation des marques Castel et Export 33 ;
- IBFA (International Beverage Personnel Assistance Ltd): Convention d'assistance technique.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2013 est de 821 personnes contre 873 en 2012.

COMMUNICATION FINANCIERE



SOCIETE DES BRASSERIES DU MAROC

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	(en milliers de dirhams)	
	31/12/13	31/12/12
ACTIF IMMOBILISE	1 116 671	1 119 728
Immobilisations incorporelles	15 784	15 289
Immobilisations corporelles	752 170	748 755
Immobilisations financières	47 396	49 629
Ecart d'acquisition	224 038	240 098
Impôts différés -actif	77 283	65 957
ACTIF CIRCULANT	1 019 567	971 314
Stocks et en cours	288 539	273 436
Créances d'exploitation	452 279	439 455
Créances diverses	161 010	141 335
Titres et valeurs de placements	117 739	117 088
TRESORERIE - ACTIF	41 363	106 011
TOTAL -ACTIF	2 177 601	2 197 053

PASSIF	(en milliers de dirhams)	
	31/12/13	31/12/12
FINANCEMENT PERMANENT	1 592 674	1 655 503
CAPITAUX PROPRES	1 433 516	1 482 324
Capital	282 520	282 520
Réserves consolidées	804 331	792 991
Résultat net de l'exercice	268 498	330 601
Intérêts minoritaires	78 167	76 212
Provisions pour risques et charges	142 174	141 486
Dettes de financement	16 984	31 693
PASSIF CIRCULANT	573 913	535 528
Dettes d'exploitation	164 359	162 201
Dettes diverses	393 074	361 204
Autres provisions	16 480	12 123
TRESORERIE - PASSIF	11 014	6 022
TOTAL - PASSIF	2 177 601	2 197 053

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE

	(en milliers de dirhams)	
	31/12/13	31/12/12
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 352 907	2 406 575
Ventes de marchandises	462 764	457 592
Ventes de biens et services	1 854 802	1 936 142
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 317 566	2 393 734
Variation des stocks et autres produits	35 341	12 841
CHARGES D'EXPLOITATION	1 929 335	1 912 110
Achats revendus et consommés	456 295	463 032
Impôts et taxes	827 787	836 998
Charges de personnel	157 316	149 256
Autres charges d'exploitation	353 148	329 112
Dotations d'exploitation	134 789	133 712
RESULTAT D'EXPLOITATION	423 572	494 465
RESULTAT FINANCIER	5 538	10 643
RESULTAT COURANT	429 110	505 108
RESULTAT NON COURANT	-17 978	-1 225
RESULTAT AVANT IMPOTS	411 132	503 883
Impôts sur les résultats	124 083	154 953
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	16 060	16 060
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	270 989	332 870
RESULTAT NET CONSOLIDE	268 498	330 601
- RESULTAT NET PART DU GROUPE	268 498	330 601
- INTERETS MINORITAIRES	2 491	2 269

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de dirhams)						
	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Total
Au 1er janvier 2012	282 520	0	0	1 103 760	1 386 280	90 408	1 476 688
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-310 772	-310 772	-4 600	-315 372
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-11 858	-11 858
Résultat de l'exercice	-	-	-	330 601	330 601	2 269	332 870
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	3	3	-7	-4
Au 31 décembre 2012	282 520	0	0	792 991	330 601	1 406 112	1 482 324
Au 1er janvier 2013	282 520	0	0	1 123 592	1 406 112	76 212	1 482 324
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-319 248	-319 248	-550	-319 798
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	268 498	268 498	2 491	270 989
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-13	-13	14	1
Au 31 décembre 2013	282 520	0	0	804 331	268 498	1 355 349	1 433 516

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	(en milliers de dirhams)	
	31/12/13	
Résultat net des sociétés intégrées	270 989	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	133 310	
Variation des impôts différés	(12 221)	
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(4 835)	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	387 244	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(9 216)	
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	378 028	
Acquisition d'immobilisations	(155 837)	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	35 479	
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(120 358)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(319 248)	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(550)	
Diminution des immobilisations financières	7 846	
Remboursement des immobilisations financières	(14 707)	
Subvention d'investissements		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(326 659)	
Variation de la Trésorerie (II+III)	(68 989)	
Trésorerie d'ouverture	217 077	
Variation de la trésorerie	(68 989)	
Trésorerie de clôture	148 088	

LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Brasseries du Maroc (SBM)	282 520	100,00%	Société consolidante
Brasseries du Nord Marocain (BRANOMA)	50 000	98,88%	Intégration globale
Brasseries de Tanger (SBT)	10 800	100,00%	Intégration globale
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVMC)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	20 000	100,00%	Intégration globale
Euro Africaine des Eaux	50 000	100,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

35, Rue Aziz Bellal
20300 Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe des Brasseries du Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.433.516 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 330.601.

Responsabilité de la Direction
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse
Notre rapport de commissariat aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, en date du 25 mars 2013, exprimait une opinion avec la réserve suivante pour laquelle nous effectuons le suivi : « La société Branoma fait l'objet depuis septembre 2012 d'un contrôle fiscal au titre de l'impôt sur les Sociétés (IS), de l'impôt sur le Revenu (IR) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), couvrant les exercices allant de 2008 à 2011 inclus. La société a reçu une première notification en décembre 2012, relative à l'exercice 2008. Elle a rejeté la totalité des redressements notifiés ».

Au 31 décembre 2013, la société a réfuté, dans sa deuxième réponse à l'administration fiscale, l'ensemble des redressements qui lui ont été notifiés au titre de l'exercice 2008, et a exercé un pourvoi devant la Commission Locale de Taxation. Celle-ci n'a toujours pas statué sur ce contrôle fiscal. Par ailleurs, la société a reçu une première notification relative aux exercices 2009, 2010 et 2011. Elle a rejeté la totalité des redressements notifiés dans sa réponse à l'administration fiscale. A date de notre rapport, la société a reçu une deuxième notification relative aux exercices ci-dessus, reprenant l'ensemble des chefs de redressement précédemment notifiés. Au stade actuel des procédures décrites ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer ni sur l'impact financier ni sur l'issue finale de ce contrôle.

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe des Brasseries du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 19 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejjid FAIZ
Associé

ERNST & YOUNG
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA
Abdelmejjid FAIZ
Associé

PwC Maroc
35, Rue Aziz Bellal
20300 Casablanca
Mohamed ROIBATE
Associé